



Freelances à l'étranger

Par **Aldhia**, le **06/03/2022** à **15:37**

Bonjour,

Je me questionne sur le fait d'avoir recours à des freelances africains, faut il les déclarer dans la déclaration fiscale/administrative ? Peuvent ils être considéré comme une charge ?

Il y a t il des particularités du fait que le freelance est étranger ?

Merci beaucoup